

Postulat Yvan Pahud et consorts – Reconnaissance et conditions cadres pour les infirmières et infirmiers

Texte déposé

Ce postulat fait suite à divers témoignages d’infirmières de la région du Jura – Nord vaudois.

Près de 46 % des infirmières et infirmiers ont quitté leur profession, en 2013, selon l’émission de la Radio et Télévision Suisse (RTS) diffusée le 30.11.2016. Ce chiffre ne devrait guère s’améliorer vu le profond malaise qui est ressenti auprès du personnel infirmier.

Un réel désespoir touche les infirmiers et infirmières de notre canton qui, après quelques années de dur labeur, ne trouvent d’autres solutions que de quitter la profession.

Ce profond ressenti est dû à plusieurs facteurs.

En plus des services de piquet, des horaires irréguliers et de nuit, et de salaires relativement bas, il semble que le malaise vient du manque de reconnaissance de la profession et de réelles conditions-cadres garantissant la pérennité de celle-ci.

La charge administrative en augmentation laisse de moins en moins de temps pour les soins infirmiers, ceci au détriment de la qualité des soins et bien entendu des patients.

Les médecins, également sous pression, sont de moins en moins disponibles pour le personnel infirmier. De plus en plus, ils délèguent une partie de leur charge de travail relevant de leur compétence aux infirmières qui, dans certains cas, se retrouvent seules à gérer des patients qui requièrent des soins pointus.

Le manque de cahier des charges fixant les domaines de compétence des divers intervenants de la chaîne des soins amène à des situations où chacun se rejette la responsabilité en cas d’erreur ou de souci avec un patient.

Les méthodes de travail des infirmiers et infirmières disposant d’un diplôme suisse sont différentes de celles disposant d’un diplôme européen et extra-européen. Ces différences sont dues aux systèmes de santé, spécifiques à chaque pays. Ceci peut entraîner des confusions et incompréhensions au sein du personnel médical.

De plus, dans certaines régions frontalières de notre canton comme le Nord vaudois, le personnel frontalier et étranger semble être favorisé au détriment des infirmières suisses formées dans nos écoles. Selon certains témoignages, certaines personnes chargées du recrutement favoriseraient, à qualité égale, des frontaliers car elles sont elles-mêmes frontalières. Ceci pour l’engagement des infirmières, mais également dans les propositions d’avancement ou concernant des responsabilités.

Ce climat encourage bon nombre d’infirmiers et infirmières indigènes à jeter l’éponge.

De plus, le manque de postes à pourvoir à temps partiel incite certaines d’entre-elles à renoncer à leur carrière car elles n’arrivent plus à conjuguer vie professionnelle et vie familiale.

Certaines infirmiers et infirmières fraîchement diplômées ne trouvent pas de poste, à la sortie de leur formation, malgré l’envoi de multiples *curriculum vitae* (CV) auprès d’hôpitaux vaudois. Soit elles trouvent un emploi dans un canton limitrophe, soit elles réorientent leur carrière.

Par ce postulat, je demande au Conseil d’Etat d’étudier l’opportunité de prendre des mesures pour pérenniser la profession d’infirmière dans notre canton, comme par exemple :

- Mettre en place un cahier des charges pour les infirmiers et infirmières, mais également aux autres professionnels de la santé, afin d’établir le domaine de compétences des divers intervenants et ainsi éviter certaine confusion des tâches.

- Une charge administrative mesurée afin de conserver la priorité aux soins du patient.
- Sensibiliser les médecins et autres intervenants médicaux à l'important rôle que jouent les infirmières dans le processus des soins.
- Sensibiliser les responsables des ressources humaines et les directions d'établissements à l'engagement, à qualité égale, de personnel suisse ou établi dans notre pays.
- Offrir d'avantage de postes à temps partiel afin d'offrir aux infirmières la possibilité de conjuguer vie professionnelle et familiale.
- Garantir dans la mesure du possible un emploi aux infirmières à la fin de leur période de formation effectuée dans le canton de Vaud.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Yvan Pahud
et 24 cosignataires*

Développement

M. Yvan Pahud (UDC) : — Près de 46 % des infirmières et infirmiers ont quitté leur profession en 2013, selon l'émission de la Radio et télévision suisse diffusée le 30 novembre 2016. Ce chiffre ne devrait guère diminuer, vu le profond malaise ressenti par le personnel infirmier. Un réel désespoir touche les infirmières de notre canton, qui après quelques années de dur labeur, ne trouvent pas d'autre solution que de quitter leur profession.

Le but de ce postulat est de protéger le travailleur en proposant une série de mesures :

- Mettre en place un cahier des charges pour les infirmières, infirmiers et autres professionnels de la santé, qui établisse le domaine de compétence des divers intervenants, permettant d'éviter des confusions dans les tâches.
- Une charge administrative mesurée afin de conserver la priorité au soin des patients.
- Sensibiliser les médecins et autres intervenants médicaux au rôle important que jouent les infirmières dans le processus des soins.
- Sensibiliser les responsables des ressources humaines et des directions d'établissement à l'engagement, à qualités égales, de personnel suisse ou établi dans notre pays.
- Offrir davantage de postes de travail à temps partiel afin d'offrir aux infirmières la possibilité de conjuguer vie professionnelle et vie familiale.
- Offrir dans la mesure du possible un emploi aux infirmières dès la fin de leur période de formation effectuée dans le canton de Vaud.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.